DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize novembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 novembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
17 - Reprise en gestion directe par la Ville du secteur enfance et jeunesse de l'ACSO

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT.

REPRÉSENTÉS : Marie-Josèphe LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Fanny RIPPE (pouvoir à Laurent HARMEL) Laure MANDUCHER (pouvoir à Anne MOREL), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD).

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Assad AKHLAFA est nommé secrétaire de séance.

M. Laurent HARMEL, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 13 décembre 2022, l'activité du Centre Social Ouest a été reprise par la Ville d'OYONNAX suite au désengagement de la CAF de la gestion du Centre.

Ainsi, la Ville a repris les activités adultes, familles et l'accueil des habitants. L'activité Enfance Jeunesse, quant à elle, était conservée par l'Association du Centre Social Ouest (ACSO).

Après quelques mois de fonctionnement, il apparait qu'une uniformisation de gestion permettrait à la structure de gagner en stabilité. Cette décision a été validée à l'unanimité par l'ACSO lors de son Conseil d'Administration du 10 octobre dernier.

Il s'agit donc, pour la Ville, de reprendre l'ensemble des activités Enfance et Jeunesse, c'est-à-dire l'accueil du mercredi et des vacances scolaires et l'organisation de séjours pour les enfants de 3 à 11 ans et pour les jeunes de 11 à 17 ans. Les salariés de l'ACSO, mis à disposition de la Ville depuis le 1er janvier 2023, seront intégrés dans les effectifs municipaux à compter du 1er janvier 2024.

La représentation des habitants au sein du Centre Social est conservée par l'Association du Centre Social Ouest (ACSO).

Objet :
17 - Reprise en gestion directe par la ville du secteur enfance et jeunesse de l'ACSO

Les équipements nécessaires à l'activité de l'accueil de loisirs seront repris par la Ville après inventaire proposé par l'ACSO.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2022 actant le transfert du Centre Social Ouest en gestion CAF à la Ville, à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Administration de l'ACSO en date du 10 octobre 2023 donnant un avis favorable à la reprise par la Ville des activités Enfance et Jeunesse à compter du 1er janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de reprendre en gestion directe l'activité Enfance et Jeunesse du Centre Social Ouest,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Oyonnax, le 13 novembre 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 14 NOV. 2023
- par sa publication le 14 NOV. 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)